

MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

L'An deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h15), Céline PORTOLES (arrivée à 19h45), Céline PARIS, Florence CAPITAIN, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Absents excusés : Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

#### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

Délibération n°2023- 16 examinée le 04 avril 2023 – Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2023 -Approuvée

Délibération n° 2023-17 - examinée le 04 avril 2023 – Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Budget principal Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARBERET et, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-18 - examinée le 04 avril 2023 – Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Trésorier Budget lotissement Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARBERET et, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 2023-19 - examinée le 04 avril 2023 – Présentation et vote du Compte administratif 2022 Budget principal Sous la Présidence de Madame Christine SIGONNEAU, Adjointe et hors de la présence et du vote de Monsieur Pascal BARBERET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

*Fonctionnement* : Dépenses 707 102.03 €  
Recettes - 834 653.55 €  
Excédent de fonctionnement 2021 : **77 430.35 €**  
Résultat de fonctionnement 2022 : 204 981.87€

*Investissement* : Déficit d'investissement 2021 - 65 586.84 €  
Dépenses - 254 014.19 €  
Recettes 246 564.22 €  
Résultat d'investissement 2022 - 73 036.91 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2022 73 036.91 €



## MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

Délibération n° 2023-20 - examinée le 04 avril 2023 – Présentation et vote du Compte administratif 2022 Budget lotissement Sous la Présidence de Madame Christine SIGONNEAU, Adjointe et hors de la présence et du vote de Monsieur Pascal BARBERET, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2022.

### Fonctionnement

Dépenses -246 318.33 €  
Recettes 246 635.00 €  
Résultat de fonctionnement 2022 : 316. 67 €

### Investissement

Dépenses - 246 635.00 €  
Recettes 599 700.00 €  
Résultat d'investissement 2022 353 065.00 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2022 353065.00 €

Délibération n° 2023-21 - examinée le 04 avril 2023 – Affectation du résultat 2022 Budget principal  
Le conseil vote à l'unanimité l'affectation du résultat au budget principal M57 en recette d'exploitation pour 131 944.96 € affecté au compte R002 et en recette d'investissement pour 73 036.91 € affecté au compte R1068.

Délibération n° 2023-22 - examinée le 04 avril 2023 – Affectation du résultat 2022 Budget lotissement  
Le conseil vote à l'unanimité l'affectation du résultat au budget lotissement M57 en recette d'exploitation pour 316.67 € affecté au compte R002 et 353 065.00 € en recette d'investissement.

Délibération n° 2023-23 - examinée le 04 avril 2023 – Vote des taux d'imposition

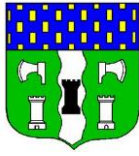
Le conseil municipal décide à l'unanimité **de maintenir** les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 61.71 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.70 %

Délibération n° 2023-24 - examinée le 04 avril 2023 – Approbation du régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits pour le Budget primitif 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE PRECISER qu'il n'y a pas d'amortissement à l'exception des subventions d'équipement versées.
- DE CALCULER l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.



**MAIRIE DE VILLEGARDEAU**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

Délibération n° 2023-25 - examinée le 04 avril 2023 – Approbation du régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits pour le Budget lotissement 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE PRECISER qu'il n'y a pas d'amortissement à l'exception des subventions d'équipement versées.
- DE CALCULER l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023 ; à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

*Mme PORTOLES arrive (19h45) et prend part au vote*

Délibération n° 2023-26 - examinée le 04 avril 2023 – Présentation et vote du Budget primitif 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2023 comme suit après reprise des résultats 2022 soit :

- section fonctionnement : dépenses et recettes pour un montant de 975 801.96 €
- section investissement : dépenses et recettes pour un montant de 493 807.91 €

Délibération n° 2023-27 - examinée le 04 avril 2023 – Présentation et vote du Budget lotissement 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'équilibre du Budget lotissement pour l'année 2023 comme suit après reprise des résultats 2022 soit :

- section fonctionnement : dépenses et recettes pour un montant de 600 016.57 €
- section investissement : dépenses et recettes pour un montant de 599 700.00 €

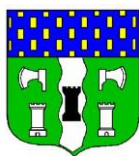
*Mme TROMPARENT arrive (20h15) et prend part au vote*

Délibération n° 2023-28 - examinée le 04 avril 2023 – Détermination des subventions versées aux associations Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR : 1000.00 € (unanimité)
- Soleil d'Automne : 300.00 € (unanimité)
- Comité de Jumelage : 1000.00 € (unanimité)
- Société de Pêche du Val de Baulche : 100.00 € (3 contre – 5 pour – 6 abstentions)

Délibération n° 2023-29 - examinée le 04 avril 2023 – Redevance d'occupation du domaine public

(RODP) 2023 (ENEDIS-ORANGE-GDF) Le conseil municipal accepte de recevoir les redevances suivantes : réseaux gaz : 467 € ; réseaux électricité 234 € et réseaux télécommunications électroniques : 1315.32 €.



Autres points abordés par le conseil Municipal lors de la séance

- Etat annuel des indemnités perçues par les élus municipaux

Nom Prénom	Fonction	Période	Mt Brut	Charges patronales	Coût global
M. BARBERET Pascal	Maire	Janvier à décembre 2022	24 504,60	8 582,24	33 233,29
M. MOREL Dominique	Adjoints au maire	Janvier à décembre 2022	9 402,90	394,92	9 797,82
Mme NOYEMIAN Elisabeth	Adjoints au maire	Janvier à décembre 2022	9 402,90	394,92	9 797,82
Mme SIGONNEAU Christine	Adjoints au maire	Janvier à décembre 2022	9 402,90	394,92	9 797,82
			<b>52 713,30</b>	<b>9 767,00</b>	<b>62 626,75</b>

- Le maire informe le conseil qu'il a participé à une visio-conférence avec le Conseil Régional concernant le pylône mis en place dans le cadre du déploiement du Wimax sur le lieu-dit Les Vaucoulons. En effet, celui-ci n'ayant plus d'utilité le conseil régional envisage son démontage. Néanmoins, aucune décision n'a été encore prise, en effet, l'antenne pourrait peut-être, être réutiliser par les fournisseurs d'accès téléphonique pour le déploiement de la 5G, en vue de la suppression du réseau cuivre.

**TOUR DE TABLE**

**Christine SIGONNEAU** - annonce qu'il n'y aura pas de fleurissement de la commune cette année, seule la place du village sera fleurie avec des plantes peu gourmandes en eau.

- informe que les tonnes pour la récupération des eaux de pluies ont été installées par le service technique.

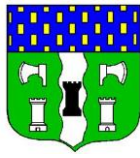
- informe qu'elle a rendez-vous avec la CAF afin de signer la convention territoriale global ce qui permet d'obtenir des subventions pour le centre de loisirs. Elle a également rendez-vous avec la bibliothèque départemental de l'Yonne pour signer la convention « lecture ».

**Dominique MOREL** – signale que le poteau téléphonique route de bois l'abbé sera réparé fin avril.

- informe qu'il a rendez-vous avec la SUEZ pour le dysfonctionnement du bassin d'orage des Champbleaux qui inonde les parcelles de la maison de retraite.

**Elisabeth NOYEMIAN** – annonce qu'il n'y aura pas de gazette au 1<sup>er</sup> semestre 2023, mais uniquement une note d'information. Cette année, une seule gazette avec une parution en novembre.

-informe que l'épicerie serait intéressée par le rachat de l'ancienne étuve, le maire répond que la cession de l'étuve devra passer devant le conseil pour déterminer le prix de vente.



## MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

**Serge SAUVAGERE** - signale que des administrés sont étonnés de la pose de l'escalier au terrain multisports, un rappel est fait par le maire concernant l'installation de cet escalier. En effet, beaucoup de personnes utilisaient le talus pour descendre vers le terrain multisport au lieu d'emprunter le chemin, ce qui, en plus d'avoir détérioré les plantations est dangereux. Afin de stopper ceci, le conseil avait décidé la réfection du talus ( réduction et enrochement) et la pose de l'escalier.

**Jean-Pierre SINDONINO** – signale que des bénévoles de l'ASCV ont nettoyé le terrain de tennis.  
- demande que soit élagué les arbres qui sont vers le terrain de pétanque coté tennis.  
- signale que le grillage du cours de tennis a encore été endommagé.

**Séverine TROMPARENT** - rapport que la ZUMBA PARTY a réuni 80 personnes, 828 euros ont été récolté pour l'association « Pour le sourire des Petits Princes » et remercie les employés communaux pour leur aide lors de l'installation de la salle.

**Céline PORTOLES** -signale que depuis la grève des éboueurs plusieurs habitants du lotissement des Chailleux ne rentrent plus leurs poubelles entre les relevés. Le maire répond qu'un courrier sera distribué dans les boites aux lettres afin de rappeler les règles.  
- signale un véhicule non roulant stationné sur la voie publique dans le lotissement des Chailleux.

**Florence CAPITAIN** – signale que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans le bas du hameau des Bruyères. Cela sera signalé à l'entreprise qui entretien le réseau de l'éclairage public.

**Céline PARIS** – signale un arbre brulé à la sortie du village direction Chevannes, Dominique Morel répond qu'il est sur la commune de Chevannes et qu'il va à nouveau le signaler à leur service.

Fin de la séance à 21h30